

CONSIGNES MONTAGE ET DEMONTAGE



Montage

Période de montage :

Le dimanche **29** septembre 2019 de 7h00 à minuit.
Le lundi **30** septembre 2019 de 7h00 à minuit.

Prise de possession des emplacements

Le **29** septembre 2019 à 7h00 pour les stands **Nus**
Le **30** septembre 2019 de 8h00 pour :

- **Easy**
- **Essentiel**
- **Présence**
- **Identity**
- **Villages expert**
- **Village start up**

Accès et circulation dans le parc

L'accès se fait par la porte **C**, la sortie par la porte **B**. Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est libre pendant le montage et le démontage, en revanche il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation.



Pour les véhicules légers venant à vide, privilégier les parkings extérieurs publics car aucun ne pourra pénétrer aux abords du hall.

Heures d'ouverture du chantier

Voir « Planning du Salon »

Carte de travail

Aucun badge d'accès n'est nécessaire.
L'accès au chantier de montage et de démontage est libre. (Réserve en cas de plan Vigipirate)
Toutefois, le personnel de sécurité peut être amené à effectuer des contrôles au besoin.

Surveillance du stand

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit, vos installations. Il appartient aux exposants de maintenir un responsable ou un gardien sur leur stand tant que du matériel y subsiste. Cette personne est votre meilleure garantie contre le vol.

Emballages vides, dépôts de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai, et entreposés par les exposants ou leurs

transporteurs. Voir Bons de Commande « Transport / Manutention / Douane ». **Il n'existe pas de zone de stockage dans l'enceinte du pavillon d'exposition.**

Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand.

Démontage

Le **3 octobre** de 18h00 à minuit et le **4 octobre** 2019 de 7h00 à 12h00.

Le démontage des stands commencera à partir de 18h00 et l'alimentation électrique sur les stands sera interrompue à 18h00.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs, et de contacter VIPARIS pour vos besoins éventuels d'un coffret électrique de chantier.

Restitution de l'emplacement

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous détritrus (moquette, gravats, adhésifs...) doivent être retirés.

Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées dans les délais, seront mises en décharge par nos soins et facturées ultérieurement à l'exposant.

Toute détérioration ou dégât constaté après le démontage de votre stand vous sera facturé. L'exposant reste responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter l'entreprise de nettoyage, **OMN : +33 (0)1 49 72 89 40**

service.commande@omnservices.com

Stands Equipés par l'organisation

Les réserves des stands Easy, Présence, Essentiel et Identity ainsi que le mobilier de location devront être vidés de leur contenu le soir même de la fermeture du salon avant 19h00.

IMPORTANT : Nous attirons votre attention sur le fait que les stands doivent être gardiennés pendant les heures d'ouverture du salon aux exposants, et notamment dans les phases de montage et démontage ; à défaut les vols ne seront pas couverts par l'assurance. L'assurance multirisque des stands et objets exposés prend effet au moment où les biens sont déposés sur le stand de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent le stand à l'issue de la manifestation.